



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/92
S/1994/281
9 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 72 de la liste préliminaire*
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 7 mars 1994, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte, en versions anglaise et française, d'un communiqué de la présidence, publié le 4 mars 1994, au nom de l'Union européenne, relatif à la Somalie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Adamantios Th. VASSILAKIS

* A/49/50.

Annexe

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPÉENNE, RELATIF
À LA SOMALIE, PUBLIÉ LE 4 MARS 1994

[Original : anglais et français]

L'Union européenne a accueilli favorablement l'adoption de la résolution 897 (1994) par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies; elle réaffirme qu'elle soutient pleinement le travail effectué par les Nations Unies, en application du mandat révisé qui leur a été confié, pour favoriser le processus de réconciliation politique, de réhabilitation et de reconstruction en Somalie qui, sinon, pourrait être compromis.

L'Union européenne continue à suivre de près la situation en Somalie. Elle est particulièrement inquiète de la recrudescence du banditisme et de la violence que l'on observe dans tout le pays et qui menace les efforts des organisations et du personnel chargé des opérations de secours. L'Union européenne appuie les efforts accomplis par les Somaliens en vue d'une réorganisation de la police somalienne, élément important du rétablissement de l'ordre.

L'Union européenne considère que c'est au peuple somalien qu'il incombe en dernier ressort de mettre en place des institutions politiques nationales viables. À cet égard, l'Union européenne se félicite des consultations et des contacts qui ont lieu actuellement entre clans et factions somaliens en vue de parvenir à un règlement politique acceptable pour toutes les parties concernées. Il est essentiel de progresser sur la voie de la réconciliation politique si l'on veut éviter de nouveaux affrontements armés et de nouvelles souffrances humaines.

En outre, l'Union européenne rend hommage et apporte son soutien aux pays et aux organisations de la région qui s'emploient à activer le dialogue et les négociations entre dirigeants somaliens sur l'avenir de leur pays.

L'Union européenne est disposée à contribuer activement au processus de réhabilitation et de reconstruction, conformément à la Déclaration d'Addis-Abeba, lorsque les perspectives de réconciliation et les conditions de sécurité permettront d'apporter une aide internationale efficace au redressement économique et social.
